

## Priorités politiques et priorités des citoyens : vers une même direction ?

Enfin, pour terminer, il est intéressant d'observer quels sont les domaines sélectionnés par les citoyens comme prioritaires pour le développement de la Wallonie qui rejoignent les priorités du Plan Marshall 2.Vert en terme de budget alloué aux différents domaines<sup>1</sup>.

**Classement des domaines prioritaires pour le développement de la Wallonie selon l'importance qui leur est accordée par les citoyens wallons et l'importance budgétaire dans le Plan Marshall 2.Vert, 2013, en %**

DOMAINES	Importance du domaine pour le développement de la Wallonie**	Importance du budget de ce domaine dans le Plan***
La mise ou remise au travail des demandeurs d'emploi (formations, orientation et actions de sensibilisation)	1	1
Les économies d'énergie (sensibilisation, primes à l'isolation)	14	2
La recherche et l'innovation	3	3
La reconversion des anciens sites industriels	12	4
Le soutien aux familles (crèches, familles en difficulté, etc.)	16	5
Le soutien aux publics fragilisés (par exemple personnes âgées, personnes malades, handicapés physiques ou mentaux, etc.)	9	6
La création de zonings (à l'usage de l'industrie, de l'artisanat et des services)	14	7
Les aides aux entreprises	4	8
La protection de l'environnement et de la biodiversité	10	9
Le commerce extérieur et les relations internationales	9	10
La lutte contre les discriminations (égalité hommes-femmes, discrimination raciale...)	17	11
La formation continue des travailleurs (développement de nouvelles compétences ou reconversion)	2	12
L'utilisation des énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires...)	7	13

<sup>1</sup> Ce chapitre a été rédigé à partir d'extraits tirés du rapport de recherche "Priorités politiques et Plan Marshall 2.Vert. Mise à jour des données du Baromètre social de la Wallonie 2012" réalisé par l'équipe de l'UCL-IPSOLE, en collaboration avec les chercheurs de l'IWEPS. (Personne contact à l'IWEPS pour le Plan Marshall 2.Vert : Mathieu Mosty, m.mosty@iweeps.be)

Les aéroports	23	24
Les ports	24	24
Le tourisme	11	24
Le financement des provinces et communes	6	24
L'aménagement du territoire rural et urbain (plans de secteur, zones d'habitat...)	18	24
Les infrastructures sportives	22	24
La production et la distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau	20	24
Les pistes cyclables, les zones piétons et les Ravel...	19	24
Les logements neufs et les primes à la rénovation	15	24
Les transports en commun et les transports scolaires	21	24
Les routes et autoroutes	5	24

Source : IWEPS, Enquête BSW 2013 - Calculs : IWEPS

Clé de lecture : *Exemple* : les aides aux entreprises constituent la 4<sup>e</sup> priorité des citoyens wallons pour le développement de la Wallonie et la 8<sup>e</sup> priorité du Plan Marshall 2.Vert.

\*\* à partir d'un échantillon de 1 125 individus.

\*\*\* Le classement des priorités du Plan Marshall 2.Vert est établi selon le poids budgétaire (en euros) des domaines dans le Plan : plus le domaine concentre une partie importante des budgets du Plan, plus il est considéré comme prioritaire. Le premier domaine prioritaire dans le Plan Marshall 2.Vert est « la mise ou remise au travail des demandeurs d'emploi (formations, orientation et actions de sensibilisation) ».

#### Quels constats pouvons-nous tirer à partir de ces résultats ?

- La préoccupation première du Plan Marshall 2.Vert est également celle des citoyens wallons en matière de développement de la Wallonie : la mise ou remise au travail des demandeurs d'emploi.
- la « recherche et l'innovation » (troisième préoccupation du Plan Marshall 2.Vert) est également importante pour les citoyens wallons qui la classent aussi en troisième position.

Par contre, la « reconversion des anciens sites industriels » (quatrième préoccupation du Plan Marshall 2.Vert) apparaît moins prioritaire aux yeux des citoyens en ce qui concerne le développement de la Wallonie puisqu'elle figure en 12<sup>ème</sup> position dans leur classement.

La deuxième préoccupation du Plan (« les économies d'énergie ») n'est classée qu'en 14<sup>ème</sup> position par les citoyens wallons au niveau du développement régional, de même que le « soutien

aux familles », qui ne représente que la seizième préoccupation des citoyens wallons pour le développement de la Wallonie<sup>2</sup> alors que classée 5<sup>ème</sup> dans le PM2.Vert.

Nous rappellerons cependant que cette préoccupation est, par contre, placée en troisième position dans les préoccupations des citoyens sur le plan individuel (voir tableau précédent).

Concernant les aides aux entreprises, il s'agit d'une préoccupation importante des citoyens wallons pour le développement de la Wallonie, puisqu'elle est classée en quatrième place. Cette préoccupation n'est pas la plus importante du Plan Marshall 2.Vert puisque son poids budgétaire relatif la classe en huitième position des priorités du Plan.

Le même constat peut être fait en ce qui concerne la préoccupation numéro 2 des citoyens wallons (« la formation continue des travailleurs »), qui se trouve en douzième position dans le Plan.

Enfin, un écart important existe à propos du domaine des routes et autoroutes : d'une part, il est considéré comme très important pour les citoyens wallons pour le développement de Wallonie (position 5), tandis qu'il ne bénéficie d'aucun budget du Plan Marshall 2.Vert, d'autre part.

---

<sup>2</sup> Par contre, le soutien aux familles est la troisième préoccupation des citoyens wallons sur le plan individuel.